



L'agriculture doit reconquérir l'Union européenne

Lettre ouverte du Groupe de Bruges aux parlementaires européens

Regardée hier encore comme le principal levier de la construction européenne, la politique agricole commune apparaît trop souvent aujourd'hui comme un frein. Elle doit retrouver tout son sens pour des citoyens soucieux de la qualité de leur alimentation, de l'emploi, de l'environnement, du territoire et de l'utilisation adéquate des fonds publics. Elle doit réapparaître juste, légitime, efficace et porteuse d'avenir.

Dans le domaine agricole, l'Agenda 2000 dessine de nouvelles orientations pour l'action publique. En mettant en avant la nécessité de mieux préserver notre environnement et de contribuer au développement rural, la proposition de la Commission constitue un progrès considérable. Nous permet-elle pour autant d'aborder en position de force les futures échéances internationales ?

L'agriculture doit d'abord répondre aux attentes de la société européenne

La politique agricole de l'Union doit rester un instrument au service de la société européenne, un outil de la construction communautaire et un levier de notre politique extérieure. L'Agenda 2000 repose sur une proposition centrale : diminuer les prix des principaux produits agricoles et compenser cette baisse par des aides directes aux producteurs. Son objectif semble être de maximiser les exportations. **Cette perspective ne constitue pas une ambition suffisante pour l'Union européenne et ne représente plus un avenir acceptable pour les agriculteurs.** La mission essentielle de l'agriculture est de garantir la sécurité alimentaire et le cadre de vie de la population.

Aujourd'hui, dans le Nord de l'Europe, la politique agricole défavorise les systèmes de polyculture-élevage basés sur la valorisation des ressources locales. Elle accentue la concentration des élevages, donc l'apparition de crises environnementales. Dans le sud de l'Europe, elle met l'emploi en péril et fragilise les dynamiques de développement

rural. Partout, elle creuse des disparités entre les hommes et entre les territoires. Ses excès sont responsables de la perte de confiance des consommateurs envers de nombreux produits alimentaires.

Depuis 1992, la baisse du prix des céréales a permis de reconquérir un segment du marché européen de l'alimentation animale. C'est là un point positif, mais la poursuite de cette politique nous oblige désormais à écouler nos surplus de céréales à des prix dérisoires et menace les élevages basés sur l'herbe. Aujourd'hui, la politique agricole enferme l'agriculture dans ses problèmes de débouchés et d'environnement plutôt que de l'en faire sortir. Elle pousse à l'occupation maximale des terres par des cultures subventionnées. Elle favorise les élevages intensifs avec les problèmes environnementaux que l'on connaît. Or, un effort en faveur de l'herbe réduirait les excédents et serait bénéfique pour l'environnement.

L'agriculture ne peut pas, au nom de la conquête des marchés extérieurs, se détourner de la société européenne. Elle doit répondre aux enjeux contemporains : l'emploi, l'environnement, la santé des consommateurs, le développement des territoires, la justice sociale, la cohésion européenne. Il lui faut affirmer pour cela deux grands objectifs. D'une part, une régulation des marchés assurant la satisfaction des producteurs et la sécurité alimentaire des consommateurs européens. D'autre part, une gestion des territoires préservant les équilibres naturels et les dynamiques sociales du monde rural.

L'exportation des produits agricoles est nécessaire et profitable à l'équilibre de nos échanges. Mais **la politique agricole commune ne peut pas être construite autour de ce seul pivot**. D'abord, parce que les autres secteurs de l'économie seraient en droit d'exiger un traitement similaire. Ensuite, parce que cette orientation nuit à notre crédibilité envers nos partenaires internationaux. Enfin, parce qu'elle est - à juste titre - mal comprise par les Européens.

Depuis quarante ans, la souveraineté alimentaire de l'Europe constitue un objectif fondamental, et cela justifie l'importance des dépenses publiques qui y sont consacrées. Mais, à l'heure où notre approvisionnement alimentaire est garanti, nous ne pouvons déverser nos excédents sur des marchés peu solvables, concurrençant de façon déloyale les producteurs des pays les plus pauvres. Cette orientation serait en totale contradiction avec notre politique de coopération. La capacité à assurer notre indépendance alimentaire est un droit que nous réclamons depuis la signature du Traité de Rome : il doit être admis pour les autres. **Dans un domaine qui engage l'autonomie des nations et la survie des peuples, l'Union européenne se doit d'être exemplaire.**

En se lançant dans une compétition effrénée pour prendre pied sur des marchés lointains - et au demeurant incertains - l'Union européenne se discréditerait auprès de partenaires extérieurs avec qui elle a tout intérêt à nouer des relations de coopération. Nombreux sont ceux qui attendent de l'Europe les signes de possibles alliances pour aborder ensemble de futures négociations internationales. Dans un monde global, tout nous invite à nous engager avec eux dans la voie d'une concertation mondiale. Notre politique exportatrice doit nous permettre de le faire.

Que penserait le contribuable européen d'une politique qui entraverait les agricultures des pays pauvres et sacrifierait son propre territoire à la conquête de quelques parts du marché mondial ? **L'Europe reste à conquérir.** Les marchés européens ont été le meilleur moteur de notre développement économique et continueront de l'être. Ils nous offrent encore des marges de progrès. En effet, la satisfaction des besoins des consommateurs est bien loin d'être atteinte en termes qualitatifs. Le développement des labels et des appellations, l'encouragement à l'agriculture biologique et la protection des consommateurs européens en matière alimentaire constituent autant d'opportunités pour l'avenir de nos marchés intérieurs. La protection de la santé des consommateurs sera dans l'avenir un important critère d'évaluation de la politique agricole.

Les organisations communes de marché ont octroyé peu de place aux produits méditerranéens. Les filières de production et transformation du sud de l'Union ont besoin d'une modernisation adaptée aux exigences de notre époque, et notamment aux exigences environnementales.

Des projets pour les territoires européens

Les territoires européens doivent être placés au cœur de la nouvelle politique agricole commune. À travers la protection de l'environnement et la création d'activités rurales, de nouvelles fonctions s'offrent aux agriculteurs, qui contribueront à justifier les transferts publics dont ils sont bénéficiaires. Leur revenu sera la résultante d'une double rémunération, celle offerte par les marchés et celle - complémentaire - offerte pour les services rendus à la collectivité, comme l'entretien des paysages, la préservation de la faune et de la flore ou encore la gestion des ressources en eau.

La reconnaissance de la multi-fonctionnalité des agriculteurs

est indispensable à l'évolution de leur métier, dans un sens plus conforme aux attentes des citoyens européens. Dans de nombreuses régions de l'Union, l'insertion de l'agriculture dans les dynamiques économiques locales doit être encouragée de façon volontariste, car l'activité agricole peut contribuer grandement au dynamisme des territoires, tout comme elle dépend d'eux. La politique rurale doit reconnaître et permettre l'émergence de nouvelles entités au niveau local.

En cessant de considérer les aides publiques octroyées aux agriculteurs comme la contrepartie d'une baisse des prix et en conditionnant leur attribution à des obligations définies localement, **la politique agricole dépasse la simple logique compensatrice pour une logique de rétribution de services**. Il importe d'encourager des projets et non pas seulement de rémunérer des sujets. Cette évolution fera naître une politique contractuelle et scellera les bases d'un compromis durable entre les agriculteurs et le reste de la société.

Le souci pour le territoire et pour l'équité justifie la modulation et le plafonnement des aides publiques. Pour en faire les outils d'une politique favorable à l'emploi, il faut que ces aides tiennent compte du nombre d'actifs employés. Conserver **une agriculture riche d'emplois** est un objectif majeur pour le monde rural, surtout dans les pays du sud de l'Union et dans ceux d'Europe centrale et orientale. **Le plafonnement des aides est nécessaire** si l'action publique veut conserver sa crédibilité aux yeux du contribuable. La politique agricole n'est pas une politique redistributrice, mais elle ne peut cependant encourager les disparités. Pour cela, le plafond doit être fixé à un niveau réaliste, bien inférieur à celui qui est proposé par la Commission, et adapté à la diversité des réalités régionales.

Enfin, les aides publiques doivent être conditionnées au respect de pratiques qui garantissent la protection des milieux naturels et le bien-être des animaux. La modernité de demain ne sera pas seulement technologique : elle sera aussi écologique.

Pour une politique agricole moderne

La politique agricole doit être résolument en phase avec les valeurs qui traversent la société européenne : emplois et équilibres territoriaux, qualité des aliments et protection des consommateurs, environnement et préservation de l'avenir, transparence et équité de l'action publique, cohésion interne et coopération internationale. Elle doit stimuler l'émergence de projets novateurs.

La politique agricole doit s'appuyer sur un système performant d'éducation et de formation professionnelle agricole, initiale et continue. Elle doit favoriser le bon fonctionnement des réseaux de service et de conseil aux agriculteurs et stimuler la recherche.

La politique agricole doit être évolutive et anticiper les changements à venir. Les pays d'Europe centrale et orientale intégreront bientôt l'Union. Nous ne devons pas leur faire croire que l'agriculture européenne - telle que nous la connaissons aujourd'hui - doit être pour eux un modèle à suivre. Ils doivent avoir les moyens de définir leur propre avenir agricole et rural, à partir de la réalité de leur économie et de leur société.

La politique agricole doit apporter sa contribution à la construction européenne. En étant à l'écoute des aspirations de la société tout entière, en réaffirmant avec force le principe de solidarité financière entre les pays-membres, en offrant à nos partenaires extérieurs le signe d'une volonté renouvelée de coopération internationale, elle renforce la stabilité de l'Union et lui redonne une place dans le monde.

Le groupe de Bruges

Cette lettre a été transmise aux députés européens au Parlement de Bruxelles le 30 novembre 1998.

Signataires : M. Fernando O. BAPTISTA (Portugal), Mme Ana BARBIC (Slovénie), M. Piotr DABROWSKI (Pologne), M. Göran DJURFELD (Suède), M. Norbert FELTGEN (Luxembourg), M. Dimitris GOUSSIOS (Grèce), M. Pierre-Yves GUIHÉNEUF (France), M. Bertrand HERVIEU (France), M. Flemming JUST (Danemark), Mme Monika KOUBRATOVA (Bulgarie), M. Arvydas KUODYS (Lituanie), M. Cosimo LACIRIGNOLA (Italie), M. Eduardo MOYANO (Espagne), M. Paul NICHOLSON (Espagne), M. Hans POPP (Suisse), M. Jean-François SNEESSENS (Belgique), M. Franco SOTTE (Italie), M. J. Malcolm STANSFIELD (Grande-Bretagne), M. Shimelles TENAW (Finlande), M. Wulf TREIBER (Allemagne), M. Arie VAN DEN BRAND (Pays-Bas), Mme Hilikka VIHINEN (Finlande), M. Géza VARGA (Hongrie), M. Heino VON MEYER (Allemagne).

